



PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Arrêté n° 2019/26 portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Salins-les-Bains (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 octobre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- trois panneaux peints maçonniques du rite écossais rectifié, huile sur toile sur papier, XIX^e siècle ;
conservés aux archives municipales de Salins-les-Bains (Jura) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : - 9 JAN. 2019

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté


Anne MATHERON